



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÊT BONIFIÉ IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**RÉSIDENCE PRINCIPALE • IMMOBILIER NEUF OU ANCIEN
CONSTRUCTION • RACHAT DE SOULTE**

Le Ministère de la Justice et le Crédit Social des Fonctionnaires organisent une campagne d'information sur le prêt bonifié immobilier du Ministère de la Justice (PBIMJ).

Le PBIMJ est un prêt immobilier complémentaire dont le taux de bonification par le ministère s'élève à 1% afin de prendre en charge tout ou partie des intérêts. Il concerne l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale dans les zones tendues définies par la loi ALUR.

Permanence conseil téléphonique

Du 23 au 25 Mars 2021 de 8h à 18 heures

Réservez dès maintenant votre RDV téléphonique avec l'un des conseillers du CSF en flashant le QR CODE ci-dessous:



Vous recevrez, par la suite, une confirmation de RDV.

Les communes éligibles sont consultables sur le site :
<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues.>



Plus d'informations sur :
www.csf.fr/pbimj